



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/06/2023)

Clinique du Littoral

Chambre **BASIC**

Une chambre privative pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative, d'un lit 90cm.

75 €

Chambre **STANDARD**

Une chambre seule pour plus de bien-être et de sérénité, avec salle de bain privative, 1 chaise, et un lit 90cm.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue, un forfait bien-être et deux tickets de lessive

La télévision, un coffre fort individuel et l'ouverture de la ligne téléphonique sont offerts.

110 €

Chambre **CONFORT**

Une chambre privative, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, d'une chaise, d'un fauteuil confort, et d'un lit 90cm.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue, un peignoir, un forfait bien-être et trois tickets de lessive

La télévision, le wifi ainsi que l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offerts.

165 €

Chambre **GRAND CONFORT**

Une chambre privative à la décoration soignée avec une belle exposition et vue sur le parc, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, d'une chaise, d'un fauteuil confort massif, et d'un lit 90cm.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue, un peignoir, un forfait bien-être et quatre tickets de lessive.

La télévision, le wifi et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offerts.

200 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

(1) le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

*ou de défaut d'approvisionnement.
Merci de votre compréhension.*